

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE SUIVI DES CHARTES

Le Bureau national propose à l'élection par le congrès la liste des candidats ci-contre.

Cette liste répond aux critères de taille des syndicats, d'origine ainsi que des différentes dispositions prévues à l'article 12.3 de la charte de la cotisation syndicale et

2.3 de la charte confédérée des informations nominatives.

Le nombre de postes à pourvoir est de 2 dans le collège des fédérations, de 2 dans le collège des URI et de 6 dans le collège des syndicats.

LISTE DES CANDIDATS

COLLÈGE DES FÉDÉRATIONS

Agnès BILLARD – Fédération Enseignement Privé (FEP)

Jacques STIRN – Fédération Communication Conseil Culture (F3C)

COLLÈGE DES UNIONS RÉGIONALES INTERPROFESSIONNELLES (URI)

Juliette DEHARO – URI Bourgogne-Franche-Comté

Sabine GIES – URI Grand Est

COLLÈGE DES SYNDICATS

Joëlle BARBIEUX – UTR Métropole lilloise

Frédéric BAFOUR - Syndicat des travailleurs dans la Métallurgie d'Île-de-France (Sud et Est)

Bruno CERTA - Syndicat CFDT des Services des Alpes-Maritimes

Mathieu CORROYER - Syndicat agroalimentaire interdépartemental Ariège-Haute-Garonne

Vincent FARGE - Syndicat Défense Limousin

Damien LEROUX – SPACEFF